

Révision générale

Thème : ARCHITECTURES ET ESPACES PROTEGES

Propositions du Conseil de quartier « Maison Blanche Wilson Sainte-Anne »

Suite à la réunion plénière du Conseil de quartier du 6 octobre 2011, lors de laquelle la Ville a présenté sa démarche de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Reims, notamment en matière d'architectures et d'espaces protégés, le Conseil de quartier fait les propositions suivantes.



Liste des édifices du quartier protégés par le PLU en vigueur

Le PLU en vigueur ne protège que **2** édifices sur Sainte-Anne (17 et 62 rue de Louvois) à la différence d'autres quartiers où un nombre beaucoup plus important d'édifices sont protégés¹, notamment parce qu'ils sont caractéristiques de l'habitat des faubourgs populaires du 20^e siècle. Des habitants du quartier attachés à cet habitat comme « trace » de notre histoire ouvrière rémoise ont eu le sentiment que le quartier avait été oublié, tout comme celui de la Porte de Paris². Par ailleurs, il est à remarquer qu'aucun édifice de Maison Blanche n'est à ce jour protégé par le PLU en vigueur.



Liste des édifices ou espaces publics du quartier proposés à la protection

Lors de deux réunions de concertation entre le Premier Adjoint, les Services de l'Urbanisme et les associations, il y a un an, a été d'emblée exprimée la volonté politique de l'équipe municipale d'élargir l'inventaire des édifices et espaces à protéger : établissements scolaires, églises et patrimoine industriel, mais aussi immeubles remarquables des faubourgs. Cette ouverture a été confirmée, le 6 octobre, devant le Conseil de quartier de Maison Blanche-Wilson-Sainte Anne :

Ainsi, une nouvelle liste « *non exhaustive et non définitive* » de **21** immeubles³ serait proposée à la protection pour le quartier :

- **17** immeubles sur le quartier Sainte-Anne : 2 anciennes usines, 2 établissements scolaires, basilique, 12 maisons dont 1 séquence ;
- **4** sur le quartier Maison Blanche : hôpital américain, établissement scolaire, église, place.

Les habitants qui apprécient le caractère de leur quartier saluent cet élargissement de la liste des édifices à protéger. Cependant, ils en déplorent encore les lacunes :

- ° elle ne prend en compte qu'un seul espace public ;
- ° elle ne retient pas d'immeubles remarquables sur plusieurs rues du faubourg ;
- ° elle n'élargit guère son regard au quartier Maison Blanche ;
- ° elle retient moins d'immeubles remarquables que dans d'autres faubourgs et une seule séquence.⁴

¹ Cernay-Jean-Jaurès : **13** édifices ; Charles Arnould-Clairmarais : **16** édifices ; Laon-Zola-Orgeval : **43** édifices

² Courlancy - Porte de Paris : **5** édifices protégés.

³ Par erreur, l'église Saint-Paul figure dans la liste du quartier Maison Blanche.

⁴ Courlancy-Porte de Paris : **26** édifices ou espace, dont 2 séquences ; Cernay- Jean Jaurès : **43** édifices ou espaces, dont 6 séquences ; Charles Arnould-Clairmarais : **64** édifices ou espace dont 5 séquences ; Laon-Zola-Orgeval : **110** édifices ou espaces dont 9 séquences (cf. listes et sauf erreur de notre part).



Liste complémentaire à l'initiative du Conseil de quartier

Suite au diagnostic précédent, il est souhaité un nouvel élargissement de la liste des édifices et espaces proposés à la protection pour le quartier. En effet, le quartier populaire Sainte-Anne, y compris dans ses « discontinuités » architecturales, doit préserver ce qui a marqué son développement fin du 19^e début du 20^e siècle, « Reconstruction » comprise. Cette volonté de protection appelle un repérage plus affiné que celui qui a présidé aux listes précédentes⁵.

- Espaces publics

° **Coulée Verte** : pour relever de la compétence de Reims Métropole, *l'Allée des Tilleuls, la rue de la Roseraie avec ses platanes côté canal et le Parc des Grenouilles Vertes* (ouvert au public, une fois par an et entretenu par l'Epis), *mais aussi la Maison de l'éclusier du pont Fléchambault, les constructions des Bains des 3 Rivières et le Moulin du Pont Huon, l'immeuble au n°2 de la rue de la Roseraie* sont des espaces publics ou des immeubles privés qui ponctuent cette partie de la Coulée Verte et en rappellent l'histoire. Il faudrait éviter ce qui s'est fait sur d'autres secteurs de la Coulée verte où on a fait table rase de certaines traces de l'histoire (ex : secteur de la Cerisaie)

° **Square Sainte-Clotilde** : il s'inscrit dans l'histoire du quartier et d'habitants qui en ont obtenu la création, de haute lutte, il y a trente ans.

° **Avenue du 18 juin** : au-delà de la *place du Souvenir*, l'ensemble de cet espace public mérite d'être conservé et peut-être recomposé, comme il en a été question.

° **Place Marlin** : à l'angle de Wilson/Marchandeaup, elle est la trace bien tenue d'une ancienne rue, l'objectif serait d'en faire un mini square et non un parking.

° **Espace public Wilson Sir 1** : cet espace aménagé dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier (Sir 1), n'est-il pas le témoignage d'un aménagement début 21^e ?

- Maison Blanche

° **Cité Jardin** : au même titre que d'autres cités jardins, comme au Chemin Vert, il y a là un patrimoine rémois du logement social, avec son organisation de la voirie, ses petits jardins, son cône de vue sur la cathédrale, avec ses noms de rues qui rappellent la contribution de la France à la reconstruction !

° **Hôpital Maison Blanche** : rue Cognacq Jay, partie du patrimoine hospitalier rémois autant que l'Hôpital américain, avec son entrée et ses briques rouges.

° **La chaise au plafond** : en haut de l'avenue d'Epernay, ne pas oublier cet immeuble au titre de l'histoire légendaire attachée à cet immeuble (quartier Croix-Rouge ?).

° **MJC Maison Blanche** : si le bâti appelle rénovation et peut-être évolution d'usages, une des premières MJC de France qui mérite protection au même titre que des éléments du patrimoine industriel d'hier.

⁵ Il y faudra vraisemblablement une nouvelle balade de quartier avec les services.

- **Patrimoine industriel**

° ***Ancienne fonderie, rue de Roubaix*** : actuellement ateliers AJIR

- **Immeubles**

Ces propositions visent à protéger un certain nombre d'immeubles et parfois de séquences, caractéristiques du faubourg, en particulier dans des rues où aucun immeuble ne figure parmi les édifices jusqu'ici protégés ou proposés à la protection :

° ***rue Bazin, n°2*** : fresque de cette maison, à l'entrée de cette partie du quartier.

° ***rue de la Briqueterie : n° 13-27 (séquence), 35-37, 45-53 (séquence), 61-73 (séquence)***

° ***rue Clovis Chézel, n° 32, 58***

° ***rue de Courlancy, n° 74-74 bis, 118, 189, 211-215 (séquence), 257, 287, 289-291***

° ***rue de l'Espérance, n°11-13 (séquence)***

° ***rue d'Estiennes d'Orves, n° 36-38, 42-56 (séquence)***

° ***rue de Louvois, n° 2-6 (séquence), 5, 14-20 (séquence), 22, 32-36 (séquence)***

° ***rue de Ludes, n° 5-11 (séquence), 23-35 (séquence), 34-36, 41, 45-49 (séquence)***

° ***rue de Maison Blanche, n°23, 27-35 (séquence)***

° ***rue de Sacy, n° 37,41, 50***

° ***rue de Villedommange, n° 9, 21 à 37 (séquence), 32, 41-47(séquence), 42-42 bis***

Ces propositions de demande de protection visent donc :

- 4 espaces publics,
- 1 immeuble du patrimoine industriel,
- 1 cité jardin,
- 2 établissements (hôpital Maison Blanche et MJC Maison Blanche),
- une centaine de maisons remarquables (dont 15 séquences) qui pour une bonne part avait été indiquées aux Services de l'urbanisme en charge de la révision du PLU.